ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prix unique du livre

Question écrite n° 26540

Texte de la question

Mme Françoise Vallet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la législation appliquée à l'industrie du livre. Dans le cadre de l'examen de la LME, un amendement qui visait à réduire de deux ans à six mois le délai durant lequel il est interdit de pratiquer un rabais supérieur à 5 % sur les livres, avait été initialement déposé puis retiré. Ce projet était inacceptable puisqu'il remet en cause la loi Lang sur le prix unique du livre. Cependant, il semble que la question d'une évolution de la législation soit posée ce qui serait très dommageable pour l'industrie du livre. Ainsi, elle lui demande de bien vouloir préciser si oui ou non le Gouvernement entend remettre en cause la loi Lang de 1981.

Données clés

Auteur : Mme Françoise Vallet
Circonscription : Eure-et-Loir (1re circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 26540
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5537
Question retirée le : 1er juillet 2008 (Fin de mandat)